

Anne-Laure Chaumette, Yannick Lécuyer et Valère Ndior

RELATIONS INTERNATIONALES ET FICTIONS

Ou comment j'ai appris à aimer
le droit des relations internationales
en regardant la TV



Enrick · B · Éditions

RELATIONS INTERNATIONALES
ET FICTIONS

ANNE-LAURE CHAUMETTE,
maître de conférences HDR à l'université Paris Nanterre
YANNICK LÉCUYER,
maître de conférences HDR à l'université d'Angers
VALÈRE NDIOR,
professeur à l'université de Bretagne occidentale

RELATIONS INTERNATIONALES ET FICTIONS

Ou comment j'ai appris
à aimer le droit des relations
internationales en regardant
la télévision

Enrick 
— ÉDITIONS —

© Enrick B. Éditions, 2018

ISBN : 978-2-35644-327-4

Conception couverture : Marie Dortier

Réalisation couverture : Comandgo

Directrice de la collection LMD : Tatiana Vassine

Tous droits réservés

En application des articles L. 122-10. L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

Sommaire

Le mot de la directrice de collection	7
Introduction	9

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉTUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Chapitre 1 – Les notions générales.....	17
Chapitre 2 – Les théories des relations internationales.....	29

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES

Chapitre 1 – Les États, acteurs primaires.....	47
Chapitre 2 – Les organisations intergouvernementales, acteurs dérivés.....	69
Chapitre 3 – Les individus, acteurs émergents	85
Chapitre 4 – Les acteurs contestés	101

TROISIÈME PARTIE

LES FACTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES

Chapitre 1 – Les facteurs géographique, climatique et environnemental	123
--	-----

Chapitre 2 – Les facteurs économique, financier et monétaire.....	139
Chapitre 3 – Les facteurs médiatique et idéologique.....	149
Chapitre 4 – Le facteur technique et scientifique.....	165

QUATRIÈME PARTIE

LES MODES DE RÉGULATION

Chapitre 1 – La régulation politique.....	181
Chapitre 2 – La régulation juridique.....	191
Index thématique.....	217
Index des fictions.....	223
Table des matières.....	227

Le mot de la directrice de collection

Cher lecteur,

Chère lectrice,



Peut-être pensez-vous que le droit est un domaine obscur, voire austère, et qu'il n'a d'intérêt (et encore...) que dans les séries télévisées américaines.

Eh bien, permettez-moi d'« objecter » à ce postulat ingrat. S'il est vrai que le droit est complexe, technique et parfois (soyons honnêtes) difficile à appréhender, il n'en reste pas moins passionnant. D'abord parce que, qu'on le veuille ou non, c'est bien le droit qui régit nos rapports à autrui, nos comportements et nos libertés. Ensuite parce qu'il nous offre l'occasion de nous pencher sur des questions spécifiques et ô combien motrices pour l'évolution de notre société. Enfin parce qu'il regorge de situations cocasses propices à l'engouement pour la matière.

Forte de ce constat, la collection LMD (non pas « Licence Master Doctorat » mais **Le Meilleur du Droit**) s'est fixée pour défi de démocratiser la découverte du droit et de proposer une forme nouvelle d'appréhension du contenu juridique. Favoriser son accès, faciliter sa compréhension, permettre sa meilleure assimilation, voici nos objectifs. Que ce soit au travers des sujets abordés, du format adopté, du ton employé, vous trouverez dans cette collection toute une panoplie d'ouvrages qui abordent le droit sous un angle différent. Et pour ce faire, nous pouvons compter sur le talent de nos

auteurs (enseignants, juristes, avocats et même étudiants !) pour sortir du modèle traditionnel et vous livrer le meilleur du droit.

Relations internationales et fictions



Quel point commun y a-t-il entre *James Bond*, *Star Wars*, *Avengers*, *Walking Dead*, *L'inspecteur Harry*, *One piece*, *Bienvenue au Gondwana*, *The Good Wife*, *Les chevaliers du Zodiaque...* ? A priori, aucun, si ce n'est qu'il s'agit de fictions. A priori seulement, car dans l'esprit de nos spécialistes des relations internationales, Anne-Laure Chaumette, Yannick Lecuyer et Valère Ndior, le point commun est évident. Et c'est du côté des relations inter-

nationales qu'il faut se tourner puisque chacun de ces films ou séries, si l'on y regarde de plus près, est une source précieuse d'observation des relations internationales.

Au travers de cet ouvrage, ces derniers vous invitent ainsi prendre part à ce tour d'observation au cours duquel vous pourrez découvrir ou vous remémorer les grands classiques télévisés sous le prisme des relations internationales. Et en apprendre plus sur cette matière qui, enseignée aussi bien en droit qu'en sciences politiques, gouverne notre politique actuelle ainsi que notre société.

Attention cependant, si vous acceptez cette invitation, vous ne verrez plus les relations internationales comme avant...

Tatiana Vassine

Introduction

Outre les vertus pédagogiques et la détermination de la ventilation des compétences entre États et Nations unies en cas de « *Rencontre du troisième type* » (1977) qu'elle permet, l'étude croisée des relations internationales avec les fictions présente bien des intérêts. En participant à leur rayonnement, les films et les séries sont des éléments substantiels de la culture des États. Ils entretiennent un rapport avec leur puissance, dont ils sont à la fois un révélateur et un vecteur.

Révélateurs de puissance, ils illustrent la capacité d'un État à produire de la culture et à l'exporter. Il existe une géo-économie et une géopolitique du cinéma. L'industrie cinématographique et télévisuelle est un véritable indicateur de la santé politique et économique des États.

Vecteurs de puissance, les fictions permettent de diffuser des valeurs à grande échelle. Elles concourent au *soft power*, pouvoir d'attraction, par opposition au *hard power*, pouvoir de coercition. Le cinéma constitue d'ailleurs un outil nettement plus efficace que les attributs traditionnels de la puissance. Aujourd'hui, Hollywood est indubitablement un des premiers symboles de la superpuissance américaine, la colonne vertébrale d'une culture mondialisée. À force de diffusion et de rediffusion, de marketing, de merchandising, les fictions forgent des mythes dont la résonance est planétaire : citons *Star Wars*, *Harry Potter*, *Le Seigneur des anneaux*. Ces films ont été vus par des centaines de millions de spectateurs. Ils traversent les générations et possèdent un impact culturel à l'échelle mondiale. Ils représentent d'autant plus un pouvoir d'influence dans les relations internationales contemporaines que les sociétés modernes tendent à

faire primer l'image sur le discours. C'est leur grande force. Ils jouent sur l'esthétisme et les images afin de proposer des idées simples, simplificatrices, voire simplistes. Il ne s'agit pas d'une activité économique neutre mais de médias éminemment politiques qui entremêlent culture, identité et valeurs. La fable de la charge dérisoire des lanciers polonais à Krojanty en 1939 est un exemple topique du pouvoir des images. Créée par la propagande allemande pour établir l'arriération des Polonais, présentés comme assez idiots pour charger des panzers à cheval, elle a été reprise par les Alliés pour démontrer à l'inverse leur courage et leur sens de l'honneur. Faut-il chercher ailleurs l'inspiration de la charge héroïque des cavaliers gungans sur les droïdes de la Fédération du commerce dans *Star Wars : la menace fantôme* (1999), ou des humains contre les forces de Sauron dans *Le Retour du roi* (2003) ?

Dès la Seconde Guerre mondiale, le Pentagone a mis en place aux États-Unis une politique de soutien et de financement du cinéma. Ce faisant, il a largement participé à l'émergence d'un courant culturel dominant, ou *mainstream*, occidental et américain. Washington collabore régulièrement avec les industries du divertissement afin d'exploiter les possibilités extraordinaires de propagande et de suggestion d'un modèle sociétal. Échange de bons procédés oblige, Hollywood profite des moyens logistiques et de l'arsenal uniques de l'armée américaine en contrepartie d'un droit de regard, voire d'une réécriture des scénarios. Cette coopération a accouché de succès d'audience inoubliables : *Le Jour le plus long* (1962), *Top Gun* (1986) ou *Pearl Harbor* (2001). Toutefois, les films propagandistes ne sont pas nécessairement des films de guerre. Dans le quatrième opus de la franchise *Rocky*, le boxeur incarne l'authenticité et le triomphe du système américain face à la puissance artificielle de l'Union soviétique. La société internationale se transforme en ring avec ses règles, son arbitre, ses observateurs. Outre l'apologie d'une idéologie spécifique, toutes ces productions ont un point commun : elles forment une compilation des stéréotypes et des préjugés américains sur le monde, ce qui en fait de précieux instruments d'évaluation de la qualité des relations entre les Américains, l'Occident et le reste du globe.

À côté de ces fictions militaristes ou patriotes existe aussi un cinéma engagé ou dissident qui propose des représentations alternatives, susceptibles de donner lieu à une lecture géopolitique. La diplomatie tient même parfois le premier rôle dans des scénarios tout en profondeur, irrigués par des discours politiques extrêmement structurés. Ce cinéma aussi possède ses chefs-d'œuvre : *Le Dictateur* (1945), film satirique de Charlie Chaplin écrit avant l'entrée en guerre des États-Unis mais réalisé à la fin de la Seconde Guerre mondiale afin de sensibiliser le public américain aux exactions fascistes et nazies ; *Dr Folamour* (1964), satire antimilitariste féroce de Stanley Kubrick sur fond de basculement possible de la guerre froide en Troisième Guerre mondiale nucléarisée ; *Lord of War* (2005) ; *Syriana* (2005) ; *Les Chèvres du Pentagone* (2009), etc. Dans le registre des comédies dramatiques, *Forrest Gump* (1994) propose une véritable rétrospective des relations internationales vues d'outre-Atlantique. Bref, quels que soient leur genre et leur sujet, de nombreux films présentent un intérêt du point de vue géopolitique, soit parce qu'ils utilisent la société internationale comme toile de fond ou décor vraisemblable, soit parce qu'ils relaient de véritables préoccupations internationales. Même sans lien apparent ou immédiat avec les relations internationales, certains films véhiculent des tensions internationales et peuvent servir de baromètre. *Good Bye, Lenin!* (2001), *La Vie des autres* (2006), *De l'autre côté du mur* (2013) sont, par exemple, autant de coups de projecteur sur la partition de l'Allemagne entre 1949 et 1990 et ses conséquences.

Parce qu'elles sont directement connectées à la réalité internationale, de nombreuses fictions informent les spectateurs sur l'état de la société internationale, la qualité des rapports entre les États, les équilibres, les crises, les crispations. Comment ne pas s'étonner de la coïncidence entre le refroidissement, en 2003, des relations entre la France et les États-Unis à propos de l'intervention d'une coalition sous mandat onusien en Irak, et la sortie en salles la même année du film *Master and Commander* ? Dans celui-ci, le *HMS Surprise*, vaisseau anglais commandé par le capitaine Jack Aubrey, se lance à la poursuite du vaisseau français *Achéron* à travers l'océan Pacifique. Pourtant, les ouvrages de Patrick O'Brian dont s'inspire le scénario ne racontent pas tout à fait la même histoire : l'ennemi n'est pas français, mais

américain. Les producteurs ont probablement voulu préserver le marché interne en évitant de faire endosser le mauvais rôle aux Américains. Toutefois, le choix d'un ennemi français est particulièrement cohérent avec l'actualité internationale. Ce n'est d'ailleurs pas un cas isolé dans les films de cette époque, tels que *SWAT* (2003) ou *Ocean's Twelve* (2004). Même Zorro, le célèbre « renard » rusé qui fait sa loi, troque les conspirateurs de la série des années 1950 pour un ennemi français aussi retors que traître (*La Légende de Zorro*, 2005). Autres tensions, autres exemples : la série *Occupied* (2015) relaie la peur des Occidentaux face aux tentatives plus ou moins agressives de reprise en main de la zone d'influence soviétique par la Russie. Quant à *Exodus* (1960), *Anna K* (1983), *Les Patriotes* (1994), *Persona non grata* (2005), *Munich* (2005), ou encore *Zaytoun* (2012), il s'agit de fictions qui mettent le spectateur au cœur de la question palestinienne.

Les séries méritent une attention particulière. Premièrement, elles s'inscrivent dans la durée. Deuxièmement, elles bénéficient d'un cycle de production beaucoup plus court que le cinéma, ce qui les rend plus réactives, plus sensibles et perméables aux mouvements de société.

Plus décalé mais tout aussi instructif, il existe un univers de réalisations manichéennes, sans nuances et plus ou moins sympathiques, séries B et Z, dans lequel la paix internationale est essentiellement assurée grâce au kickboxing. Pour calamiteux qu'ils soient, ces « nanars », souvent sériels, ont beaucoup à nous apprendre. Quelques-uns sont devenus iconiques : *Delta Force* (1986), *Universal Soldier* (1992), *Y a-t-il un flic...* (1988), etc.

Fictions et relations internationales ne forment pas un couple incongru, bien au contraire. Certains films ont même fait des apparitions surprenantes dans la réalité internationale. On se souvient du programme américain antimissile baptisé « *Star Wars* », au grand dam de George Lucas, ou de la référence de Ronald Reagan à *Retour vers le futur* (1985) dans le discours de 1986 sur l'état de l'Union : « *Where we're going we don't need roads.* »

L'approche originale de cet ouvrage se veut axée sur ce couple tout en respectant une structure académique. Son ambition fondamentale reste l'acquisition par le lecteur des prérequis

indispensables à la compréhension des relations internationales à travers leurs théories (première partie), leurs acteurs (deuxième partie), les facteurs qui les influencent (troisième partie) et leurs modes de régulation, politiques ou juridiques (quatrième partie).

POUR ALLER PLUS LOIN

- O. Brender, « Fiction et événements : le 11 septembre dans les séries télévisées américaines », dans *Les médias dans les relations internationales au XX^e siècle*, Bulletin de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2007, n^o 26, pp. 81-96.
- O. CORTEN, F. DUBUISSON (dir.), *Du droit international au cinéma*, Paris, Pedone, 2015.
- S. DESPLANQUES, *Cinéma et relations internationales. Essai de théorisation*, Publications du CECRI, 2015, note d'analyse n^o 35.
- D. MOÏSI, *La géopolitique des séries ou le triomphe de la peur*, Paris, Flammarion, 2017.
- V. NDIOR, « Ce que nous disent les fictions du droit », *Revue de droit d'Assas*, n^o 13-14, 2017, pp. 17-19.
- S. SUR, J. TULARD, *Plaisirs du cinéma, le monde et ses miroirs*, Paris, France-Empire, 2010.

PREMIÈRE PARTIE

L'étude des relations internationales

L'expression « relations internationales » désigne à la fois un phénomène et la discipline scientifique qui les étudie. Sous l'angle phénoménologique, les relations internationales mobilisent de nombreuses **notions spécifiques** (chapitre I). Sous l'angle disciplinaire, leur étude est une science relativement jeune mais animée de multiples **controverses doctrinales** (chapitre II).

CHAPITRE 1. LES NOTIONS GÉNÉRALES	17
1. Le Gondwana fait-il partie de la communauté internationale ?	19
2. Qui veut la peau de la communauté internationale ?	24
CHAPITRE 2. LES THÉORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES	29
1. James Bond et l'apologie du réalisme	31
2. De l'inspecteur Harry à John McClane : la tentation de l'unilatéralisme	37
3. <i>Divergente</i> et <i>Hunger Games</i> : le marxisme idéalisé ?	41

CHAPITRE I

Les notions générales

PRÉREQUIS

Les relations internationales sont un enchevêtrement de rapports noués dans toutes sortes de domaines entre les États et divers acteurs au sein d'un milieu relationnel particulier, la société internationale. Chacun de ces acteurs s'efforce d'y réaliser et d'adapter ses intérêts. Selon Jean-Jacques Lavenue, il s'agit des relations « *qui dépassent les limites d'un seul État et qui, se situant donc dans le cadre de la communauté internationale ainsi que des organisations qu'elle met en place, échappent à l'emprise d'un pouvoir étatique unique* ».

Toute tentative de définition ou de balisage des relations internationales nécessite un effort sémantique.

La **société internationale** est le milieu social dans lequel se développent les relations internationales. Toutefois, il existe plusieurs conceptions de ce milieu selon qu'on le réduit, comme Raymond Aron, aux relations entre États ou que, à l'instar de Georges Scelle, on l'élargit à tous les milieux sociaux, voire à l'ensemble de l'humanité.

Le **droit international** désigne l'ensemble des normes qui régissent les relations entre les sujets de la société internationale, c'est-à-dire les sujets primaires (les États), les sujets dérivés (les organisations intergouvernementales), les sujets émergents

(les individus) et les sujets contestés (les organisations non gouvernementales, les entreprises multinationales, etc.). Le **droit international public** regroupe les règles dès lors qu'elles régissent des rapports internationaux concernant des personnes publiques telles que les États ou des organisations intergouvernementales. C'est un droit aux sources variées et non hiérarchisées parmi lesquelles on distingue les **traités internationaux** (engagements bilatéraux ou multilatéraux dotés d'un caractère obligatoire en vertu de la règle « *pacta sunt servanda* »¹), la coutume internationale (pratique générale acceptée comme étant le droit), les **principes généraux du droit international** (dégagés par les juridictions ou les arbitres internationaux) et les **actes unilatéraux**, c'est-à-dire la notification, la reconnaissance, la promesse et la protestation s'agissant des actes étatiques, les décisions et les recommandations s'agissant des actes des organisations intergouvernementales. Selon certains auteurs, la **jurisprudence internationale** constitue également une source du droit international lorsque les organisations sont dotées d'un organe juridictionnel de contrôle du respect des engagements contractés, particulièrement en matière de droit international des droits de l'homme. Néanmoins, selon le statut de la Cour internationale de justice, elle n'est qu'un mode auxiliaire de détermination du droit, pas une source à part entière.

Les **institutions internationales** ont vocation à organiser la société internationale et ordonner les relations internationales. Elles sont à la fois l'aboutissement d'un processus – celui qui a conduit à leur création par un accord, un traité, une convention ou un protocole – et un point de départ, puisqu'elles vont permettre d'inscrire une structure dans la durée et de produire du droit dérivé.

Parfois assimilé au *jus cogens*, c'est-à-dire, au sens de la Convention de Vienne du 23 mai 1969, l'ensemble des normes impératives de droit international général acceptées et reconnues par la communauté internationale dans son ensemble en tant que normes à laquelle aucune dérogation n'est permise, l'**ordre public**

1. En français, « *les conventions doivent être respectées* ».

international est une notion particulièrement controversée. D'un point de vue fonctionnel, c'est un outil de résolution des conflits entre normes. D'un point de vue matériel, il rassemble les règles impératives, acceptées et reconnues par la communauté internationale des États. Il consacre un ensemble de normes et de valeurs intangibles et supérieures qui s'appliquent au-delà des ordres juridiques internes.

La **communauté internationale** désigne l'ensemble des États du monde à l'exception de ceux qui ne sont pas reconnus ou qui en sont exclus. L'expression est souvent utilisée pour évoquer les Nations unies ou un ensemble un peu flou composé des États les plus puissants ou les plus influents. Empreinte d'un idéalisme teinté d'utopisme, la notion de communauté internationale traduit la montée en puissance de l'interdépendance et des rapports de solidarité entre les États, le passage d'une société internationale de juxtaposition à une société internationale de coopération, voire intégrée. Elle est aussi liée à l'émergence d'une opinion publique internationale.

1. Le Gondwana fait-il partie de la communauté internationale ?

Société internationale – droit international – communauté internationale – Organisation des Nations unies – Conseil de sécurité – démocratie – droits de l'homme – marché international

Bienvenue au Gondwana (2016) invite à suivre les tribulations d'un agent administratif français, membre d'une mission d'observation électorale diligentée par les Nations unies. La « *République très très démocratique du Gondwana* » est un pays africain imaginaire qui concentre à lui seul tous les déficits démocratiques du continent et dénonce en filigrane la Françafrique, c'est-à-dire les rapports privilégiés, persistants et asymétriques entre la France et certains États africains.

Le film utilise tous les malentendus sur la notion de communauté internationale afin de répondre à quelques questions essentielles : existe-t-elle ? Le Gondwana en est-il membre ? Comme s'en réjouissent les deux hommes de main du président fondateur candidat à sa propre réélection : « *Communauté internationale ? Vous avez dit communauté internationale ? Ça tombe bien, ça fait longtemps qu'on vous attendait !* »

L'expression « communauté internationale » est souvent utilisée à mauvais escient par les médias et les responsables politiques dès qu'est évoqué un **contexte qui fait intervenir les Nations unies**. Au-delà de l'idée selon laquelle des États agissent de concert et alignent leurs politiques internationales et leurs positions diplomatiques, tout fait débat à propos de la communauté internationale : sa définition, son contenu, son homogénéité, ses perspectives, son efficacité. Certains auteurs de l'école réaliste contestent même la pertinence du concept et postulent son inutilité en pratique.

Trois grandes propositions peuvent être distinguées.

Première proposition : la communauté internationale est fondée sur l'existence de **règles communes**, de normes structurantes acceptées par tous ou presque, ensemble normatif au cœur duquel se trouve le ***jus cogens***, principes de droits réputés universels et supérieurs et devant constituer les bases des normes impératives de droit international général. La convention de Vienne du 23 mai 1969 associe « normes impératives » et « communauté internationale des États » (article 53). Cette conception explique la tentation de **synonymie avec l'Organisation des Nations unies (ONU)** dans la presse. En effet, les États membres de l'Organisation des Nations Unies représentent la quasi-totalité des États du monde et partagent des normes internationales, à commencer par la Charte de San Francisco du 26 juin 1945. L'organisation des Nations Unies est indubitablement un cadre privilégié de la manifestation de la communauté internationale, comme à l'occasion de l'opération « Tempête du désert » menée après l'agression et la tentative d'annexion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein en 1990.

Une sous-distinction est possible selon qu'on assimile la communauté internationale à l'Assemblée générale ou qu'on la réduit aux membres du Conseil de sécurité. Dans *Bienvenue au Gondwana*, ce débat est maladroitement animé par Delaville, chef de la mission d'observation, député français et promoteur de l'asperge blanche de Saint-Albouy, pour qui « *la communauté internationale [...] est l'émanation de l'Assemblée générale* », et par les hommes de main présidentiels. Ces derniers font remarquer que la mission tient son mandat d'une résolution du Conseil de sécurité au sein duquel le Gondwana ne siège pas :

« *C'est le Conseil de sécurité qui prend les décisions à notre place.* »

Comment le Gondwana peut-il être membre de la communauté internationale alors qu'il ne participe pas à la prise de décision ? La discussion s'achève sur une proposition de synthèse originale et paternaliste : la communauté internationale, c'est un peu « comme dans une famille, le papa prend une décision, le reste de la famille obéit ».

Une autre sous-distinction oppose une **perspective inter-étatique** – ce sont les États qui structurent la société internationale – et une **perspective interindividuelle** – l'essence de la communauté internationale réside dans les rapports interindividuels. Cette seconde approche ne possède pas de réelle traduction juridique, mais s'adosse essentiellement à l'émergence du droit international des droits de l'homme et du droit international pénal.

Deuxième proposition : la communauté internationale repose sur la **solidarité et une convergence d'intérêts**. Le député Delaville relaie également cette vision, mais sous forme de discours lénifiant ou d'une déclaration d'intention sans consistance : « *La communauté internationale ? C'est nous tous, c'est une communauté de destin.* » Alors que l'approche précédente limite la communauté internationale à une coexistence entre les acteurs des relations internationales, la solidarité suggère la coopération. Partant, les hommes de main du président

gondwanais recherchent la communauté internationale dans les cénacles où la solidarité internationale peut s'exprimer. Ils disqualifient l'Union européenne (UE) car « *il n'y a pas les États-Unis, or obligé dans la communauté internationale, y a les États-Unis puisque ce sont eux les patrons* ». Quant au G20, la présence de l'Arabie saoudite et de l'Afrique du Sud les laisse perplexes. Au-delà de la plaisanterie, on retrouve ici la controverse de Noam Chomsky : « *Ce qu'on appelle la communauté internationale aux États-Unis, c'est le gouvernement américain et tous ceux qui sont d'accord avec sa politique* », c'est-à-dire les États clients. Le philosophe poursuit, au cours d'une interview accordée à la chaîne RT en 2015 : « *Dès que vous lisez quelque chose d'anonyme, il faut se méfier. Si vous lisez dans la presse que l'Iran défie la communauté internationale, demandez-vous qui est la communauté internationale. L'Inde est opposée aux sanctions. Le Brésil est opposé aux sanctions. Le mouvement des pays non alignés est opposé aux sanctions et l'a toujours été depuis des années. Alors, qui est la communauté internationale ?* ». Ainsi expliquée, la communauté internationale regroupe les **acteurs les plus influents des relations internationales** lorsqu'ils décident de prendre en charge de manière commune la gestion d'un intérêt général international. Reformulé par les deux agents gondwanais, la communauté internationale, « *c'est seulement pour les riches et nous les pauvres, on n'est pas dedans* ».

La troisième proposition correspond à une acception matérielle et lie la communauté internationale à la progression généralisée de **valeurs communes** : démocratie, droits de l'homme et prééminence du droit. Cette conception met en avant des logiques unitaires et intégratives. Elle confère une **vocation constitutionnelle au droit international** autour de ces valeurs fondamentales. Elle aussi apparaît dans le film. Pour le député Delaville, un des devoirs de la communauté internationale consiste précisément à « *aider à la pérennisation de la démocratie dans le monde* ». Elle est immédiatement battue en brèche par l'ensemble des Gondwanais, quelles que soient leurs obédiences politiques. Pour les partisans du « *bien aimé président fondateur* », elle est inacceptable car elle hiérarchise la communauté internationale et la transforme en école. De fait, la mission vient

« *surveiller les élections comme les surveillants quand il y a un examen* ». L'opposition constate, quant à elle, l'impuissance de la communauté internationale à diffuser ses valeurs et à les faire effectivement respecter :

« *Nous ne comptons que sur nous-mêmes et pas sur la communauté internationale.* »

L'issue du film est sans concession. Rien ne change au Gondwana. La seule réalisation concrète est un accord commercial relatif au commerce des asperges blanches de Saint-Albouy. Les standards démocratiques se sont effacés derrière les intérêts économiques et la logique du marché. L'idée d'une communauté internationale fondée sur les valeurs du marché et l'édification d'un marché commun n'est pas absurde ; c'est le pari réussi des pères des communautés européennes – CECA, CEE et CEEA ou Euratom – puis de l'Union européenne. S'ils ont préféré l'intégration sectorielle et économique à la démarche constitutionnelle, c'est par réalisme, afin de ne pas trop heurter les souverainetés et les mentalités. Pour autant, l'Union européenne fournit un exemple parfait d'édification d'une communauté régionale autour d'un marché commun et de sa régulation.

En conclusion, le film se solde par un constat d'échec assez cynique. Quel que soit son contenu exact, la communauté internationale est empêchée par les logiques de puissance qui restent au cœur des relations internationales. Le spectateur a ri, mais il ne sait toujours pas ce qu'est vraiment la communauté internationale... À moins qu'il ne faille regarder du côté de la FAFI, acronyme détourné de la Fédération internationale de football (FIFA) ?

POUR ALLER PLUS LOIN

E. JOUANNET, « L'idée de communauté humaine à la croisée de la communauté des États et de la communauté mondiale », *Archives de philosophie du droit*, n° 47, 2003, pp. 191-232.

- E. JOUANNET, « La communauté internationale vue par les juristes », *Annuaire français de relations internationales*, vol. 5, 2005, pp. 3-26.
- R. KOLB, « *Jus cogens*, intangibilité, intransgressibilité, dérogation positive et négative », *Revue générale de droit international public*, vol. 109, 2005/2, pp. 305-330.
- Ph. MOREAU DEFARGES, *La communauté internationale*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 2000.
- S. SUR, « Société et droit international dans les aventures de Tintin », *Droit et bande dessinée. L'univers juridique et politique de la bande dessinée*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1998, pp. 69-95.

2. Qui veut la peau de la communauté internationale ?

*Communauté internationale – Conseil de sécurité –
société internationale – multilatéralisme – Organisation
des Nations unies – unilatéralisme*

« *On parle au Conseil de sécurité. On parle au monde* », assène le ministre des Affaires étrangères, Alexandre Taillard de Worms, à ses collaborateurs dans le film *Quai d'Orsay* (2012), alors qu'ils peinent à rédiger un discours à la hauteur de ses attentes. Ainsi est résumée sa vision des relations internationales : le « monde », dans toutes ses facettes, serait soluble dans les Nations unies, et plus particulièrement dans l'organe restreint qu'est le **Conseil de sécurité**.

Cette vision des relations internationales peut être déduite de plusieurs répliques du personnage (inspiré de Dominique de Villepin), lequel aime par ailleurs souligner qu'il faut absolument se conformer à la trilogie « *Légitimité. Unité. Efficacité. Sinon, c'est la guerre* ». Adeptes du drame, il va jusqu'à considérer que la guerre est proche. Il faut certes rappeler que l'action du film se déroule au début des années 2000 et que la communauté internationale se remet à peine des attentats du 11 septembre 2001. Conséquence immédiate de cet événement, selon Taillard de Worms :

« *L'équilibre sur lequel reposait le monde depuis cinquante ans [i.e. la création de l'ONU] est rompu. Broken !* »

Le film *Quai d'Orsay* a le mérite de nous rappeler que les relations internationales sont souvent appréhendées par l'ocilleton onusien. Le fait d'appartenir à l'Organisation des Nations unies permettrait aux États d'être considérés comme faisant partie de la « communauté internationale ». Si tenter de dégager une définition consensuelle de cette dernière est une vaine entreprise, quelques indices, fréquemment mis en avant dans les films et séries, permettent de mieux en saisir la substance : l'existence d'une communauté d'intérêts ou d'une solidarité (parfois temporaire) entre États, le statut de membre des Nations unies ou d'autres organisations majeures, le choix du multilatéralisme plutôt que celui de l'unilatéralisme, etc. Autant d'éléments qui, dans le nuancier des représentations fictionnelles des relations internationales, laissent penser que les États appartiennent à un groupe uni, avec des intérêts convergents – ce qui ne renvoie pas nécessairement à l'identification d'un intérêt *commun*. Parler de « communauté internationale » impliquerait donc que soit identifié un groupe social rendu homogène par l'adhésion de ses membres à des valeurs universelles, censées imprégner l'ensemble des nations concernées (démocratiques, cela va de soi...).

Néanmoins, cette notion apparaît altérée dans d'autres fictions pour lesquelles il semble préférable de parler, de façon plus flexible, de **société internationale**. Dans l'univers créé par J. R. R. Tolkien par exemple, si Elfes et Nains acceptent de coopérer pour prévenir un risque de destruction du continent, ils ne pourront sans doute jamais constituer une véritable communauté, ou uniquement de façon temporaire, le temps de réaliser certains objectifs de concert. En effet, outre les nuances variées de mépris qui teintent leurs relations, ils n'aiment guère se côtoyer au-delà du strict nécessaire – à savoir le temps d'occire quelques Orques. Dans le titre du film *La Communauté de l'Anneau* (2001, tiré du roman du même titre), la traduction du terme anglais « *fellowship* » en « communauté » induit d'ailleurs en erreur sur la nature de la coalition dont les mésaventures sont contées (sans mauvais jeu de mots). En effet, les liens établis entre les représentants des peuples de la Terre du Milieu, qui ambitionnent de détruire ensemble l'Anneau unique, correspondent, d'un point de vue linguistique, à ceux qui caractérisent une « compagnie », « association » ou « société », plutôt qu'une « communauté ».

L'idée même de l'existence d'une *communauté* internationale est fréquemment battue en brèche par les médias, au profit de la notion plus consensuelle de *société* internationale, qui tiendrait mieux compte de la divergence des intérêts en présence et de la diversité des acteurs, publics et privés, impliqués (États, organisations internationales, organisations non gouvernementales, entreprises, individus). Comme pour y faire écho, la notion de communauté internationale est tournée en dérision ou invoquée à des fins péjoratives dans plusieurs fictions : en atteste le texte diffusé durant le générique de fin du film *The Hunting Party* (2007), lequel met en doute les efforts de la communauté internationale en vue de retrouver certains criminels de guerre :

« Les deux hommes les plus recherchés – Radovan Karadzic et Ratko Mladic – échappent toujours aux États-Unis, aux Nations unies, à l'Union européenne, à l'OTAN, à La Haye et à tous les membres du monde civilisé qui prétendent les chercher. Au cours de ses dix années de cavale, Radovan Karadzic a publié deux livres et une pièce de théâtre. Peut-être que si la communauté internationale ouvrait un théâtre... Mais ses membres sont probablement trop occupés à "chercher" Oussama Ben Laden. »

La notion de communauté internationale est également représentée dans les fictions comme étant essentiellement circonstancielle, ou comme le résultat laborieux d'un long processus. En d'autres termes, les États (ou leurs équivalents fictionnels) ne se découvriraient d'intérêts communs qu'en réaction à l'émergence d'une crise susceptible de bouleverser l'équilibre précaire du monde, ou en conséquence de la lassitude de peuples en conflit depuis des temps immémoriaux. L'animation japonaise, certainement influencée par la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale, en offre souvent l'illustration, y compris dans ses créations les plus *mainstream*. C'est le cas, par exemple, du manga *Naruto* (adapté en série animée à partir de 2002), où les principales nations (pays du Feu, pays du Vent, etc.), protégées chacune par un village ninja, ont été créées par l'agrégation de clans qui s'entre-tuaient depuis plusieurs générations. Si ces nations alternent entre phases de coexistence pacifique, de guerre froide

et de conflit armé (avec parfois un recours assumé au mercenariat et au financement du terrorisme), ce n'est que dans l'ultime partie de la saga qu'un équilibre précaire est atteint, alors qu'un ennemi commun menace de soumettre tout le continent à son joug. L'identification d'un intérêt commun (la survie contre l'ennemi), la nécessaire coordination entre les forces militaires de chaque pays et, *in fine*, la constitution d'une alliance, puis d'une institution permanente rassemblant les différents pays, mettent un terme à plusieurs siècles de relations instables, durant lesquels des valeurs ou référentiels communs ne pouvaient être identifiés.

Le pessimisme des auteurs sur les vertus de la communauté internationale apparaît dans d'autres créations japonaises qui dénoncent la volonté d'une minorité de puissances d'imposer leur doctrine à l'ensemble des nations, au point de finir par les placer dans une situation de subordination, sous couvert d'un ersatz de multilatéralisme. C'est notamment le cas de la saga pirate *One Piece* (adaptée en série animée à partir de 1999), où 170 pays se trouvent sous la férule d'un « Gouvernement mondial » composé de cinq individus aux origines méconnues. S'il est présenté comme chargé d'assurer la paix dans le monde et comme laissant chaque nation libre d'agir sur le fondement de sa souveraineté, le Gouvernement mondial a en réalité le contrôle absolu de la marine (son bras armé, habilité à intervenir en toute zone) et contrôle les médias afin de rallier le maximum de nations à sa cause contre de supposés ennemis communs. La doctrine de la « justice absolue » justifie même la destruction d'une nation entière grâce au procédé de bombardement nommé « Buster Call » – généralement lorsque cette nation représente un danger pour l'autorité du Gouvernement mondial ou risque de révéler des informations susceptibles d'ébranler l'équilibre du monde. Seuls les groupes pirates et révolutionnaires contestent l'autorité du Gouvernement mondial et nient l'universalité (de façade) imposée par ce dernier, au point d'être présentés par la doctrine officielle comme les ennemis de la communauté internationale. Ici, la communauté internationale, perçue comme un système autoritaire, est en réalité le principal ennemi des protagonistes.

À vrai dire, la communauté internationale est souvent représentée dans les fictions comme l'incarnation d'un ordre de domination ou comme paternaliste. À l'inverse, l'idée de *société* internationale apparaît plus à même de décrire la variété des acteurs – aux intérêts divergents – opérant dans un ordre social donné. Le cinéma n'a pas manqué de dessiner plusieurs représentations d'une communauté internationale en déshérence, dont les sujets étaient incapables de se mobiliser contre une menace. Dans *Mars Attacks!* (1996) par exemple, face à l'incapacité des États à s'unir pour lutter contre les envahisseurs martiens, le monde ne doit son salut qu'à l'action isolée d'adolescents (et de vedettes sur le retour), tandis que les leaders étatiques – au premier titre, les Français, plus naïfs que la plupart de leurs homologues américains – font l'erreur de négocier isolément avec l'ennemi, et se font exterminer les uns après les autres. Dans d'autres cas, comme celui de la série *Occupied* (2015), où la Norvège est occupée par la Russie, la communauté internationale semble avoir perdu de sa superbe dès lors que les Américains, ayant quitté l'**Organisation du traité de l'Atlantique nord** (une lecture prophétique de l'évolution des relations internationales ?), ont fait le choix de ne plus s'en mêler. Faute d'appui de l'Union européenne, la Norvège se retrouve livrée à elle-même, dans un contexte de « chacun pour soi, pétrole pour tous ». Face à une vision aussi désenchantée des relations internationales, la trilogie susmentionnée d'Alexandre Taillard de Worms pourrait utilement être remplacée par la formule : « L'unité dans la diversité... des intérêts. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- E. JOUANNET, « La communauté internationale vue par les juristes », *Annuaire français de relations internationales*, vol. 5, 2005, pp. 3-26.
- Ph. MOREAU DEFARGES, *La communauté internationale*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 2000.
- S. SUR, « Éloge du Conseil de sécurité », *Annuaire français de relations internationales*, vol. 6, 2005, pp. 76-88.

Index thématique

A

- Accidents industriels 129
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) 69
- Accord de Paris sur le climat (2015) 133
- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) (1947) 140
- Accords de Bretton Woods 140
- Accords de Quincy (1945) 127
- Accords internationaux 102
- Accords, traités 18, 70-72, 82, 193, 197
- Accréditation 106
- Acheson (résolution) 204
- Acte final d'Helsinki (1975) 203
- Actes unilatéraux 18
- Adhésion 53, 73, 77, 142, 201
- Affaires étrangères 161, 185, 186
- Agence internationale de l'énergie Atomique (AIEA) 131
- Agent diplomatique 67
- Agression 20, 36, 53, 77, 96, 98, 204-205, 216

- Aide humanitaire 102
- Al Qaida 152
- Ambassade 33, 64, 213
- Amicus curiae 107
- Analogie territoriale 51
- Animaux 90
- Apatridie 58
- Arbitrage 18, 213, 215
- Armes 34, 36, 147, 162, 166, 171, 173, 185, 203, 207, 209
- Asile 91

B

- Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) 140
- Banque mondiale 141
- Biologie 166
- Blocus 210

C

- Capitalisme 41
- Casques bleus 78, 110
- Charte de Paris (1990) 204
- Charte de responsabilité des ONG internationales (2006) 105

- Charte de San Francisco (1945) 20, 76, 102, 197
- Clause de la nation la plus favorisée 142
- Climat 123, 129
- Colonialisme 49, 151
- Combattants 203
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels 89
- Commerce 141
- Communauté internationale 19, 24, 102
- Communications 166
- Communisme 43
- Compétence personnelle 55, 61
- Compétence territoriale 49
- Compétition 165
- Conflits armés 202
- Conseil de sécurité 19, 21, 24, 36, 53, 76-78, 104, 153, 186-187, 192, 201, 204, 206, 210
- Conseil Economique et social (ECOSOC) 102, 106, 109
- Constructivisme 30, 191
- Continuité territoriale 51
- Convention de Genève 92
- Convention de Montevideo (1993) 48
- Convention de Vienne (1961) 33, 65
- Convention de Vienne (1969) 20, 63
- Convention européenne des droits de l'homme (CESDH) 214
- Conventions de Genève (1949) 207
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1980) 202
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965) 158
- Convention sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité (1968) 202
- Coopération 30, 74, 80, 197
- Cour internationale de Justice (CIJ) 204, 214
- Cour pénale internationale (CPI) 39, 95
- Cour permanente d'arbitrage 214
- Coutume 18, 193, 204
- Crime d'agression 97
- Crimes contre l'humanité 95, 206
- Crimes de génocide 95, 206
- Crimes de guerre 95, 206
- Criminalité transnationale 117
- Croix-Rouge 103, 111
- ## D
- Daech 31, 154, 182
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) (1989) 88
- Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (1981) 202
- Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques (1992) 202

- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) (1948) 158, 201
- Décolonisation 53
- Défaillance 36, 93, 114
- Démocratie 19, 34, 60
- Démographie 55
- Dépendance 30, 41, 133
- Désinformation 161
- Dettes 145
- Développement 36, 124, 200
- Développement durable 129, 134
- Diplomatie 11, 71, 163, 182, 185, 200
- Dissuasion nucléaire 173
- Droit à l'autodétermination 52
- Droit de retrait 63
- Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes 49, 202
- Droit d'ingérence 206
- Droit du sang 58
- Droit du sol 58
- Droit humanitaire 202
- Droit international 18, 19
- Droit international pénal 21, 86, 95, 202
- Droits civils et politiques 88
- Droits de l'homme 19, 21, 34, 36, 59, 86, 108, 135, 146, 150, 168, 197, 207, 211, 212
- Droits économiques, sociaux et culturels 88
- Droits humains 19, 102
- E**
- Eau potable 134
- École coopérative 30
- Économie 41, 114, 124, 141, 145
- Égalité, non discrimination 89, 154
- Embargo 209
- Environnement 36, 102, 108, 125, 129
- Équilibre de la terreur 173
- Espace extra-atmosphérique 169
- État 47, 60
- État d'urgence 155
- États voyous 39
- Europol 98
- Extraterritorialité 39
- F**
- Facebook 159
- Fédéralisme 30, 31
- Finance 124, 141, 154
- Fonctionnalisme 30, 31, 191
- Fonds monétaire international (FMI) 141, 145
- Frontières 60, 91
- G**
- Géo-économie 9
- Géographie 123
- Géopolitique 9, 11, 123
- Guantanamo 153
- Guerre 202
- Guerre du Golfe 20, 125
- Guerre froide 11, 26, 33-34, 36, 40, 95, 150, 156, 163, 165, 169, 175, 200, 205, 209, 211-212
- Guerre mondiale 10-11, 26, 56, 86, 92, 126, 140, 163, 165, 173, 186, 197

H

Hégémonisme 37

I

Idéalisme 191
 Île 49
 Immunités 34, 67, 99, 102
 Impérialisme 41
 Inappropriabilité 169
 Indépendance 104
 Instagram 159
 Institutions internationales
 18, 35
 Intégration 23, 30
 Intérêt général international
 102
 Interpol 81
 Islam 31, 150, 154

J

Juridiction internationale 213
 Jurisprudence 18
 Jus cogens 18, 20, 192

L

Lanceurs d'alerte 149
 Légation 34, 186
 Légitime défense 153, 204
 Libéralisme 85
 Lobbying 114

M

Mafia 117
 Maintien de la paix 200
 Marché international 19
 Marxisme 30, 31

Médecine 166
 Médias 10, 27, 149, 158-159,
 161
 Médiation 185
 Menace 203
 Mercenaire 207
 MERCOSUR 214
 Minorités 55
 Monnaie 141
 Multilatéralisme 24, 37
 Multinationales 109, 114

N

Nation 55
 Nationalisme 151
 Nationalité 55, 57, 87-88, 92
 Naturalisation 57
 Néo-fonctionnalisme 30
 Néo-réalisme 29
 Non-ingérence 197, 199
 Non-prolifération 173
 Nucléaire 34, 38, 129, 131, 153,
 165, 173, 175, 209

O

Occupation effective 49
 Opinion publique inter-
 nationale 149, 163
 Ordre public international 19,
 200
 Organisation des Nations
 unies (ONU) 19, 24, 34, 36,
 41, 53, 69, 76, 80, 197, 204
 Organisation intergouverne-
 mentale (OIG) 18, 63, 69,
 103, 107, 200
 Organisation mondiale
 de la santé (OMS) 69

- Organisation mondiale du commerce (OMC) 39, 69, 108, 140-142, 145, 200, 214
 Organisation non gouvernementale (ONG) 102, 108
 Organisation politique et juridique 48, 60
- P**
- Pacta sunt servanda 18
 Pacte Briand-Kellog (1908) 53
 Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) (1966) 35, 87, 158
 Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) (1966) 158
 Pandémies 36
 Patrimoine de l'humanité 171
 Persécutions 91
 Personnalité juridique 71, 99, 103
 Pétrole 126, 209
 Pollution 129, 134
 Population 47, 55, 60
 Principe de bonne foi 196
 Principe de spécialité 200
 Principes généraux de droit 193
 Principes généraux du droit international 18
 Prisonnier 207
 Propagande 161
- R**
- Racisme 154
 Réalisme 29, 31, 37, 85, 191
 Realpolitik 29, 37
- Réchauffement climatique 119, 129, 134
 Recours à la force 199, 202, 213
 Réfugiés 86, 91, 132
 Règlement des différends 36, 77, 142, 192, 199, 203, 213, 215
 Réseaux sociaux 159, 163
 Responsabilité 95
 Responsabilité de protéger 202
 Ressources naturelles 123, 125, 129
- S**
- Sanction(s) 39, 146, 151, 180, 209, 213
 Sécession 60
 Sécurité 36, 93, 180
 Séparation des pouvoirs 60
 Séparatisme 60
 Service public international 103
 Société civile 101, 108
 Société des Nations (SDN) 92, 140, 197
 Société internationale 17, 19, 24, 108
 Soft law 105, 107
 Soft power 9, 156
 Solidarité 19, 21, 25, 149
 Souveraineté 23, 27, 34, 48, 50-51, 53, 56, 58, 60, 64, 75, 88, 93, 98, 130, 171, 180, 197, 199, 204-206, 209, 215
 Statocentrisme 31, 36, 85
 Statut consultatif 107
 Statut de Rome (1998) 39
 Structuralisme 85
 Surpopulation 56

T

Technologie 124
 Terra nullius 49
 Territoire 49, 60
 Territoire aérien 47
 Territoire maritime 47
 Territoire terrestre 47
 Terrorisme 31, 36, 151, 154-155, 167, 182, 204
 Théocratie 154
 Théorie de la découverte 49
 Tierce intervention 107
 Torture 35, 88, 97, 154
 Traité de Panmunjeom (1953) 35
 Traité relatif aux principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique (1967) 54, 105, 170
 Traités de Westphalie (1648) 49
 Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) (1968) 174
 Traité sur l'Antarctique (1959) 54
 Traité sur le commerce des armes (2012) 212
 Transnationalisme 30, 85

Tribunal de Nuremberg 95
 Tribunal international du droit de la mer (TIDM) 214
 Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPYE) 95
 Tribunal spécial pour la Sierra Leone 96
 Twitter 159

U

Unilatéralisme 24, 37
 Union africaine 204
 Union économique et monétaire (UEM) 64
 Union européenne (UE) 22-23, 26, 28, 35-36, 49, 63, 69, 70, 112, 133, 155, 159, 168, 211, 214
 Unipolarité 37
 Utopisme 31

V

Veto 77
 Vie privée 159

Z

Zone économique exclusive 51

Index des fictions

Ces fictions qui vont vous faire apprendre les relations internationales !

24 heures chrono 32, 151, 154
300 67, 77, 113, 157
300, la naissance d'un empire
157

A

Aladdin 157
Alias 80
Amen 95
A Most Violent Year 126
Animaniacs 79
Anna K 12
Armageddon 173
Au service secret de Sa Majesté
118
Austin Powers 78
Avatar 129
Avengers 8, 79, 103-107, 114

B

Babylon 5 76
Battle for Seattle 108, 111
Bienvenue au Gondwana 8,
19, 21

Bienvenue à Zombieland 55
Black Mirror 160
Blood Diamond 78, 111
Boléro 157
Borgen 142, 184

C

Cars 132
Couvre-feu 156
Criminal Minds 81
Crossing Lines 82, 95, 98
CSI Miami 67

D

Death Note 81
Deep Impact 173
De l'autre côté du mur 11
Delta Force 12, 157
Des hommes d'influence 162,
184
Designated Survivor 66, 160,
184
*Die Hard, belle journée pour
mourir* 40

- Divergente* 41, 42, 43, 44
Dragon Ball 213
Dr Folamour 11, 173, 175
- E
- En territoire ennemi* 95
Exodus 12
- F
- Family Guy* 79
Forrest Gump 11
Fullmetal Alchemist
 Conqueror of Shamballa 195
- G
- Game of Thrones* 145, 147, 156, 195
Geostorm 132
Ghost in the Shell 67
Godzilla 114, 131, 173
- H
- Harry Potter* 9, 76, 193
Homeland 32, 151, 154, 160, 196
Hôtel Rwanda 77, 95
House of Cards 76, 113, 116, 141-142, 160, 167, 182, 184
Hunger Games 41-44
- I
- Interpol* 80-81
Interpol Calling 81
- J
- JAG* 67
J'ai serré la main du diable 95
James Bond 8, 31-34, 36-37, 65, 80, 111, 118, 124, 135, 157, 007 *Spectre* 36, 118
Bons baisers de Russie 36, 118
Casino Royale 32-33, 35, 65, 118
Dangereusement vôtre 33
Demain ne meurt jamais 36, 164
Goldfinger 35, 124
Jamais plus jamais 118, 157
James Bond contre Dr No 36, 118
Meurs un autre jour 35
Moonraker 34
On ne vit que deux fois 34, 118
Opération Tonnerre 36, 118
Permis de tuer 36
Quantum of Solace 32, 36, 118, 124, 135
Skyfall 32-34
Tuer n'est pas jouer 35, 111
Vivre et laisser mourir 33, 35, 157
Jayce et les Conquérants de la lumière 213
- K
- Kaamelott* 195
Kingsman 32, 117, 119, 120
- L
- Land of the Dead* 57

- Largo Winch II* 95-97
Law and Order 67
Lord of War 11, 81, 210, 212
Lost 49, 156
- M**
- MacGyver* 80
Madam Secretary 67, 160
Mad Max 2 le défi 129
Mars Attacks! 28
Master and Commander 11
Men in Black 94
Mensonges d'État 151
Munich 12, 151
- N**
- Naruto* 26
NCIS 67, 80
Neon Genesis Evangelion 82
- O**
- Occupied* 12, 28, 82, 126, 133, 142
One Piece 27, 67
Or noir 126
- P**
- Pandémie* 129
Pearl Harbor 10
Persona non grata 12
Pétrole ! Pétrole ! 126
Phénomènes 133
Pioneer 126
Planes 132
- Q**
- Quai d'Orsay* 24-25, 185-188
- R**
- Rambo* 202-207
Reanimator 57
Rencontre du troisième type 9
Resident Evil 57, 114
Résolution 819 95
Retour vers le futur 12, 157
Révélation 116
Road of the Dead 55
Rocky 10
- S**
- Scandal* 67, 160
Seul sur Mars 169, 171
Shooting Dogs 95
Soleil vert 129
Star Trek 197-199
Star Wars 8-9, 12, 60, 64-65, 74-75, 194, 197
Street Fighter l'ultime combat 76
SWAT 12
Syriana 11, 115, 125-128
- T**
- Terminator* 114, 129
Terra Nova 43
Thank You for Smoking 116
Timbuktu 151
Top Gun 10
Total Recall 169, 171
True Lies 156
- U**
- Undead or Alive* 55
Universal Soldier 12
US Marshals 67
USS Alabama 173

V

Virus 129

Vol 93 151

W

Wall-E 132

Wargames 173, 176-177

Waterworld 132, 134-135

World Trade Center 151, 156

World War Z 55, 82-83, 129

X

X-Men 78, 195-196, 209

Y

Y a-t-il un flic 12

Young Ones 135

Z

Zaytoun 12

Zero Dark Thirty 151, 154

Zombillénium 57

Zoo 133

Table des matières

Sommaire.....	5
Le mot de la directrice de collection.....	7
Introduction.....	9

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉTUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Chapitre 1 – Les notions générales.....	17
1. Le Gondwana fait-il partie de la communauté internationale ?.....	19
2. Qui veut la peau de la communauté internationale ?.....	24
Chapitre 2 – Les théories des relations internationales.....	29
1. James Bond et l'apologie du réalisme.....	31
2. De l'inspecteur Harry à John McClane : la tentation de l'unilatéralisme.....	37
3. <i>Divergente</i> et <i>Hunger Games</i> : le marxisme idéalisé ?.....	41

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES

Chapitre 1 – Les États, acteurs primaires.....	47
1. Le statut juridique impossible de The Eyeland.....	49

2. La nation des zombies.....	55
3. La nature étatique de la République galactique dans <i>Star Wars</i>	60
4. Immunité et inviolabilité : l’ambassade comme sanctuaire ultime.....	64
Chapitre 2 – Les organisations intergouvernementales, acteurs dérivés.....	69
1. L’institutionnalisation des internationales : de la Terre du Milieu à la République galactique.....	71
2. L’Organisation des Nations unies, organisation mondiale sous tension ?.....	76
3. Le syndrome d’Interpol : les activités méconnues des organisations internationales.....	80
Chapitre 3 – Les individus, acteurs émergents.....	85
1. Quels droits pour les humains sur la Planète des Singes ?.	86
2. Accueillir ou ghettoïser les réfugiés ? De <i>Good Lie</i> aux <i>Fils de l’homme</i>	91
3. Le juge pénal international, star du box-office ?.....	95
Chapitre 4 – Les acteurs contestés.....	101
1. Analyse comparée des organisations non gouvernementales dans les univers Marvel et DC comics.....	102
2. Bataille pour une société civile internationale.....	108
3. L’autre choc des titans. Les entreprises multinationales, concurrentes des États ?.....	114
4. Du Spectre à Kingsman, les entités armées non étatiques, pour le pire ou pour le meilleur ?.....	117

TROISIÈME PARTIE

LES FACTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES

Chapitre 1 – Les facteurs géographique, climatique et environnemental.....	123
1. Hollywood au pays de l’or noir.....	125
2. Anticiper le jour d’après : les défis liés à la pollution et la protection de l’environnement.....	129
3. Histoire d’eau dans <i>Waterworld</i>	134

Chapitre 2 – Les facteurs économique, financier et monétaire.....	139
1. La couleur de l'argent dans les relations internationales	141
2. Le financement des activités des gouvernants : la banque de Braavos, future propriétaire du Trône de Fer ?	145
Chapitre 3 – Les facteurs médiatique et idéologique.....	149
1. Le terrorisme, somme de toutes les peurs	151
2. Tous les musulmans ont-ils un couteau entre les dents ?	154
3. Quand Facebook et Twitter guident les chefs d'État : les nouveaux canaux diplomatiques	159
4. Une interview peut-elle tuer ?	161
Chapitre 4 – Le facteur technique et scientifique.....	165
1. Observe-moi si tu peux : entre surveillance et protection des données	166
2. <i>Mission to Mars</i> , les Terriens à la conquête de l'espace extra-atmosphérique	169
3. Comment j'ai appris à aimer la bombe atomique	173

QUATRIÈME PARTIE

LES MODES DE RÉGULATION

Force ou droit ?	179
Chapitre 1 – La régulation politique	181
1. L'instrumentalisation des relations internationales à des fins de politique interne : la méthode Underwood ...	182
2. La diplomatie en Lousdémistan.....	185
Chapitre 2 – La régulation juridique	191
1. La conclusion de traités internationaux, interplanétaires... <i>Vers l'infini et au-delà !</i>	193
2. De la Charte des Nations unies à la Charte de la Fédération des Planètes unies.....	197
3. « <i>C'était pas ma guerre</i> » ou l'encadrement juridique du recours à la force armée	202

4. « <i>Vous ne passerez pas !</i> » La pratique et l'encadrement des embargos	209
5. L'absence de justice internationale dans les mangas	213
Index thématique	217
Index des fictions	223

Dans la collection
Le Meilleur du Droit



Les arrêts illustrés
By les barons du droit
Par Astrid Boyer
Décembre 2017

Best of Droit
20 billets qui vous feront voir le droit autrement
Par Mikael Benillouche, Arnaud Dilloard,
Valère Ndior et Tatiana Vassine
Mai 2018



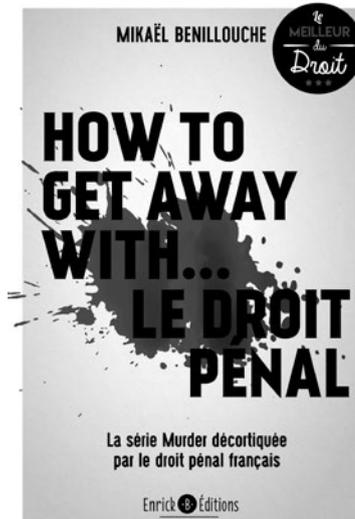
How to get away with...

le droit pénal

*La série Murder décortiquée
par le droit pénal français*

Par Mikaël Benillouche

Octobre 2018



Et bien d'autres sorties programmées !

Pour ne rien manquer,
restez connectés sur les pages internet de
Enrick B. Éditions et Le Meilleur du Droit.

**La trilogie de romans judiciaires *L'Avocation*
par Aurore Boyard**

La vie des avocats enfin révélée !



L'Avocation
Tome 1
Format poche
Enrick B. Éditions
Mars 2018



L'avocature
L'Avocation Tome 2
Format poche
Enrick B. Éditions
Avril 2018



L'avocatesse
L'Avocation Tome 3
Format broché
Enrick B. Éditions
Juin 2018